

**Présentes 40 communes**

La Baroche, Basse-Allaine, Le Bémont, Beurnevésin, Les Bois, Boncourt, Bonfol, Les Breuleux, Bure, Châtillon, Coeuve, Clos du Doubs, Cornol, Courchapoix, Courchavon, Courgenay, Courrendlin, Courroux, Courtedoux, Courtételle, Delémont, Les Enfers, Fontenais, Les Genevez, Haute-Ajoie, Lajoux, Mervelier, Mettembert, Montfaucon, Movelier, Muriaux, Le Noirmont, Pleigne, Porrentruy, Rossemaison, Saignelégier, St-Brais, Saulcy, Val Terbi, Vendlincourt

**Excusées 13 communes**

Alle, Boécourt, Bourrignon, La Chaux-des-Breuleux, Damphreux, Develier, Ederswiler, Fahy, Grandfontaine, Haute-Sorne, Lugnez, Soubey, Soyhières

**Invités** Martial Courtet, David Eray Christophe Riat, David De Groote, Véronique Bittner, Julien Hostettler, Jean-Claude Juillerat, Patrice Eschmann, Christophe Badertscher

**Secrétaire** Sabine Lachat

**Ordre du jour**

1. **Procès-verbal du 6 novembre 2019**
2. **Information : Etude des projets de cyberadministration**  
David De Groote, SDI  
Damien Chappuis, Comité AJC
3. **Présentation du projet « Repenser l'Etat »**  
Véronique Bittner, SCH  
Julien Hostettler, SCH  
Jean-Claude Juillerat, SDT
4. **Information : Etude JURAC**
5. **Information : Fonds cantonal sur les déchets**  
Historique - Perspectives  
Patrice Eschmann, ENV  
Ch. Badertscher, ENV
6. **RPT – JU : discuter et décider les éléments nécessitant un accord de principe pour la poursuite du projet**  
Michel Brahier
7. **Divers**

M. le Président, Michel Brahier, ouvre l'assemblée de l'Association jurassienne des communes en saluant bien cordialement les participants, l'ensemble des invités et tout particulièrement Monsieur le Président du Gouvernement, Martial Courtet, M. le Ministre David Eray et les représentants de la presse.

En ouverture de cette assemblée extraordinaire, le Président se doit de revenir sur certains aspects de la dernière assemblée du 6 novembre dernier et sur des interventions qui ont amené de la confusion sur le fonctionnement. Les séances plénières sont par définition publiques, ce qui témoigne de l'importance attachée à la publicité du débat, élément essentiel d'une bonne démocratie. Dans le cadre de la dernière séance de comité, divers points ont été abordés dans le but d'assurer un bon déroulement des assemblées afin que chacun y trouve sa place avec un rôle bien défini. Différentes dispositions entraînant une modification des statuts seront proposées à la prochaine assemblée. Dans l'immédiat, le comité a jugé utile d'anticiper une de ces modifications en s'abstenant, dès ce soir, à voter sur les sujets présentés. A cet effet, les communes des membres du comité sont représentées par un autre membre de l'exécutif avec voix délibérative. Pour rappel, les assemblées sont ouvertes à tout membre des exécutifs communaux, intéressé par la présentation de sujets ponctuels. Cela étant, chaque commune a droit à une seule voix délibérative (un seul carton de vote par commune).

Claude Kilcher et Claude-Alain Chapatte sont remerciés pour avoir accepté d'officier comme scrutateurs.

Le mode de convocation et l'ordre du jour, soumis à approbation, ne font l'objet d'aucune remarque.

1.	<b>PV du 06.11.2019</b>	Accepté à l'unanimité avec remerciement à son auteure	Accepté
2.	<b>Information : Etude des projets de cyberadministration</b>  David De Groote, SDI  Damien Chappuis, Membre Comité AJC	<p>Lors de l'assemblée du 6 novembre 2019, le projet cyberadministration a fait l'objet d'une présentation avec l'indication d'un vote pour le crédit-cadre devant intervenir lors de l'assemblée extraordinaire de ce soir. Le comité a décidé de reporter la décision sur le financement, ce dernier n'étant pas clairement défini. De plus, demeure en suspens la variante d'intégrer le projet JURAC au projet cyberadministration ; cette question sera développée au point 4 de l'OJ.</p> <p>Martial Courtet, ministre : Le Gouvernement a entrepris le grand défi de modernisation, avec comme corollaire la potentielle fracture numérique entre générations. La digitalisation aura les avantages de gain de temps, gain financier quand bien même l'économie ne sera pas immédiate, suppression de postes à moyen terme, avec l'avantage d'offrir un service à toute heure du jour et de la nuit. Le coût : CHF 4.- par habitant, financé à part égale par le Canton et les communes. Pour 2021-2022, 6 projets seront développés, 2023 – 2025 une nouvelle décision devra intervenir pour la poursuite du projet. En 2026, une nouvelle répartition s'opérera pour la maintenance.</p>	

		<p>David De Groote et Damien Chappuis commentent la présentation diffusée sur le site internet.</p> <p><b>Ouverture de discussion</b></p> <p>Eric Gerber, maire de Vendlincourt demande pourquoi on évoque une augmentation des cotisations de CHF 2.- plutôt que de s'orienter vers un crédit-cadre sur 2 ans. Est-ce que les statuts permettent à l'AJC d'obliger une commune à payer l'augmentation de cotisation si celle-ci refuse d'adhérer au projet ?</p> <p>David De Groote, INF : Comme indiqué lors de la présentation, le Canton pourra faire la banque, ce qui évitera à l'AJC de recourir à un emprunt comprenant des charges supplémentaires.</p> <p>Michel Brahier, président : Effectivement, l'étude s'oriente vers une augmentation de cotisation définie dans le temps. Le projet est prévu sur deux ans pour un coût de CHF 2.- par habitant. En 2022, on fait le point pour savoir si l'on continue avec le projet. Concernant l'éventuelle réticence d'une commune, si l'assemblée prend la décision, toutes les communes devront adhérer au projet et au financement, les statuts le permettent.</p> <p>Benoît Bleyaert, maire de Coeuve : Bien que favorable au projet, Benoît Bleyaert réfute cet argument d'un potentiel d'économie à moyen ou long terme. Selon lui, le projet permettra plus de prestations mais pas d'économie comme présagé à l'époque avec l'arrivée de l'informatique.</p> <p>M. Ministre Martial Courtet intervient : Au niveau de la section des bourses d'études du Service de l'Enseignement au Département de la Formation, la culture et des sports, le poste de la collaboratrice partie en retraite n'a pas été repourvu, l'objectif étant de remplir les demandes de bourses directement par le biais du guichet virtuel.</p> <p>Vincent Hennin, maire Montfaucon : Des collaborations existent-elles avec d'autres cantons ?</p> <p>David De Groote : Bien évidemment, et ce, dès le départ, le Canton du Jura a collaboré sur le même projet que celui développé dans le Canton de Fribourg ; au niveau fédéral, on étudie également un maximum de synergie.</p>	
--	--	--	--

<p><b>3.</b></p>	<p><b>Présentation du projet « Repenser l'Etat »</b></p> <p>Véronique Bittner, SCH</p> <p>Julien Hostettler, SCH</p>	<p>M. le Président : Le projet Repenser l'Etat a pour objectif de moderniser la structure de l'administration, les prestations fournies et d'augmenter les recettes.</p> <p>Véronique Bittner et Julien Hostettler commentent la présentation figurant sur le site internet.</p> <p>Ouverture de la discussion</p> <p>François Minger, maire Courtedoux : Quel service de l'Etat a le plus besoin de restructuration ?</p> <p>Julien Hostettler : En tête de liste : le Parlement, mais une réforme est prématurée. Apparaissent ensuite dans le sondage auprès de la population : l'OVJ, l'enseignement, le service des contributions avec une demande pour entreprendre les e-factures et participer au développement durable.</p> <p>François Minger, maire de Courtedoux : les entreprises jurassiennes sont-elles représentées auprès des écoles supérieures à l'extérieur ?</p> <p>Julien Hostettler : Le Service de l'économie planche sur la thématique. Grâce au Parc suisse de l'innovation, les entreprises seront mieux intégrées.</p> <p>Véronique Bittner : Les propositions obtenues demande s'orienter actuellement plutôt vers Bâle, pour la formation, l'innovation et l'économie, ce qui signifie qu'il s'agira d'intensifier les cours de langue allemande durant la scolarité.</p> <p>Louis-Joseph Fleury, maire de Courchapoix, demande s'il est envisagé de réduire le nombre de députés au Parlement jurassien.</p> <p>Julien Hostettler : Pas pour l'instant, il s'agit d'attendre la décision de la Ville de Moutier, alors on pourra rediscuter des cercles électoraux et du nombre de parlementaires.</p>	
------------------	--	---	--

4.	<p><b>Information : Etude JURAC</b></p> <p><b>Jean-Claude Juillerat</b></p>	<p>M. le Ministre David Eray effectue l'entrée en matière du sujet, puis Jean-Claude Juillerat enchaîne : Les cantons de Fribourg et Neuchâtel ont été pionniers en la matière, quant au canton du Jura, il a adapté le modèle selon ses propres critères. Jusqu'à ce jour, l'Etat a investi CHF 800'000.- ; le Parlement ayant accepté la modification loi. D'ici le 1<sup>er</sup> juin, les huit communes participeront à la dernière phase de tests du logiciel, suivra la formation ; les communes modifieront, au besoin, leur site internet et leur règlement communal sur les émoluments.</p> <p>Au terme de la période de test, en plus du comité de projet, les huit communes-pilotes seront sollicitées pour assister leurs consœurs pour l'utilisation de JURAC. Toutes les communes suivront deux journées de formation réparties sur un mois et pourront se familiariser à JURAC durant cette période. La gestion de la procédure de permis de construire par JURAC débute à la création d'un dossier par le requérant, inclut la consultation auprès des services concernés, la publication, la décision et se termine à l'entrée en force de la décision. L'application JURAC a été développée en collaboration avec l'Association professionnelle des architectes jurassiens (APAJ), les communes du Bémont et de Delémont, les services externes (ECA, Pro infirmis, etc.), les services du canton concernés par les permis de construire et la section des permis de construire. Des plans et documents papiers sont encore nécessaires d'une part pour le dépôt public et d'autre part en l'absence de la signature électronique.</p> <p>Articles 17 et 18 DPC : L'initiateur (requérant) de la procédure doit utiliser JURAC pour permettre aux autres acteurs d'accomplir leurs prestations. Tous les acteurs doivent en faire de même pour obtenir l'efficacité et l'efficacités attendue avec JURAC. La procédure simplifiée n'échappe pas à cette règle puisque la très grande majorité des demandes sont soumises, notamment, à ECA. Le requérant est informé du traitement de son dossier par des notifications.</p> <p>Le canton vise une réduction de 0.5 EPT et quelques milliers de francs de courrier grâce à JURAC. Des économies sont également envisageables pour les communes.</p> <p><b>Ouverture de la discussion</b></p> <p>Thierry Bregnard, CC Boncourt : La stratégie cantonale est axée sur la digitalisation, il s'étonne de voir une version papier maintenue. Le produit devrait être optimisé afin de parvenir à zéro papier.</p>	A discuter
----	---	--	------------

		<p>David Eray, ministre : Le but final est d'y parvenir mais il y a le passage de la pratique actuelle à la digitalisation qui demande une période d'adaptation.</p> <p>Pascal Faivet, président AJECA intervient sur plusieurs points, notamment sur le maintien de la version papier pour les petits permis, attire l'attention sur la problématique de construction illégale en cas de difficulté pour établir les demandes de permis par digitalisation. Il regrette que l'AJECA n'ait pas été consultée alors que ses membres sont directement concernés. De plus, le projet prévoit que les communes pourront se substituer aux requérants ne possédant pas d'accès au guichet virtuel moyennant un émoulement mais, vous en conviendrez, ceci augmentera considérablement la masse de travail des administrations qui pour la plupart, sont déjà sous l'eau.</p> <p>David Eray, ministre : admet qu'il est toujours possible d'améliorer la communication. Au sujet des petits permis, la mise en route pourra s'avérer compliquer pour les requérants n'ayant pas accès à internet ou à un ordinateur, ce qui au demeurant, est de plus en plus rarissime ; ils pourraient s'adresser au personnel administratif des communes</p> <p>Daniel Egloff, maire Beurnevésin : estime délicat la digitalisation complète. Après une vingtaine d'années, il est appréciable de pouvoir remettre la main sur des plans signés.</p> <p>David Eray, ministre : La remarque est pertinente ; digitaliser la procédure et préconiser l'archivage papier, cet élément sera pris en compte et développé.</p> <p>Une remarque émanant de la salle s'insurgeant contre la tarification de 40 ct par habitant, du travail supplémentaire pour les secrétaires communaux, de la possibilité de consulter en ligne la demande de permis lors du dépôt public et pour demander où en est le projet des zones AIHC.</p> <p>David Eray, ministre : chaque commune peut s'organiser comme elle l'entend. Le montant des 40 centimes par habitant est une esquisse pour un socle de financement prenant en compte un financement de base + la taxe causale.</p> <p>En ce qui concerne la consultation en ligne lors du dépôt public, c'est clairement : non.</p> <p>Au sujet de la consultation sur les zones AIHC, il s'agit de faire valider le projet par tous les cantons, c'est une procédure avec des incidences, selon les paramètres établis, sur la surface habitable. Cela modifiera également les paramètres de JURAC mais pas le processus.</p>	
--	--	--	--

5.	<p><b>Information : Fonds cantonal sur les déchets</b></p> <p>Historique - Perspectives</p>	<p>David Eray, ministre : Le fonds cantonal sur les déchets a été créé en 1999 dans le cadre de la Loi cantonale sur les déchets (RSJU 814.015). Alimenté par des redevances sur les matériaux mis en décharge et sur les déchets incinérables, il est utilisé principalement pour étudier et assainir les sites pollués à la charge des collectivités : anciennes décharges communales + anciens sites industriels en cas de défaillance du pollueur ; également pour des projets dans le domaine des déchets actuels (déchets spéciaux des ménages et campagnes).</p> <p>Patrice Eschmann et Christophe Badertscher commentent la présentation ci-jointe.</p> <p>La redevance va passer de CHF 18.60 la tonne à CHF 35.- / la tonne en 2021, ce qui représente environ CHF 3.- à 4.- par habitant. Le modèle est acceptable et permettrait la poursuite des activités dans l'assainissement des sites pollués.</p> <p><b>Ouverture de discussion</b></p> <p>Ernest Gerber, maire de Cornol : De quelle manière vont être assainies les buttes de tirs. A partir de 2020, on doit récupérer les balles mais pour celles polluées qu'est-il prévu ?</p> <p>Ch. Badertscher, ENV : Ce sont 12 buttes de tirs ayant été assainies entre 2009 et 2013. Pour les autres, le risque d'infiltration dans les eaux et les sols est contenu. Les tirs en terre sont devenus interdits ; quant aux stands de tirs actifs, un récupérateur de balle doit désormais être mis en place</p> <p>Jean-Paul Lachat, maire Clos du Doubs : demande où est le principe de la causalité en augmentant la taxe sur la tonne des déchets pour financer l'assainissement de sites pollués par d'autres ?</p> <p>Pascal Eschmann, ENV : Le principe de causalité est exigé par la Confédération pour ce qui concerne les déchets urbains. Au sujet des sites pollués, ils n'entrent pas dans ce cas de figure. A noter que les déchets spéciaux sont également financés par le Fonds cantonal sur les déchets.</p>	A discuter
----	---	---	------------

6.	<b>RPT – JU : discuter et décider les éléments nécessitant un accord de principe pour la poursuite du projet</b>	<p>Michel Brahier, Président, commente la présentation au sujet des divergences et convergences entre Canton et Comité AJC.</p> <p><b>Ouverture de discussion</b></p> <p>Thierry Bregnard, conseiller communal Boncourt : remercie pour la clarté de la présentation. Au niveau de la question concernant le nouveau barème linéaire de la péréquation des ressources, y aura-t-il des limites car la Commune de Boncourt, bien que favorable, souhaite néanmoins prévoir des cautèles.</p> <p>Michel Brahier, président : Le but recherché est d'avoir une meilleure répartition qui ne sera pas exponentielle. Les communes seront associées étroitement à la discussion.</p> <p>Au niveau de la compréhension, les termes ont été modifiés, quand on évoque compensation, on fait référence au préciput et pour le terme mutualisation, il s'agit de cantonalisation.</p> <p>Renaud Baume, maire des Breuleux, intervient, suite aux courriers des 3 association et syndicats de communes demandant l'abandon du dossier et tout au moins, d'attendre les effets de la RFFA. Il a été clairement demandé d'attendre les résultats de RFFA avant de reprendre toute discussion. Le Comité AJC va à l'encontre des communes, ayant répondu majoritairement non.</p> <p>Michel Brahier, président : Cela étant, lors de la dernière assemblée, des interventions ont été faites pour reprendre le dossier et proposer un nouveau projet d'ici la fin de l'année, raison pour laquelle, le Comité, propose de poursuivre par égard au montant investi dans l'étude et d'associer étroitement les communes touchées par certaines mesures.</p> <p>Louis-Joseph Fleury, maire de Courchapoix : au niveau de l'enseignement, au fil du temps, les prérogatives ont changé. Il s'agit de redéfinir le rôle des commissions d'école. C'est un problème à intégrer dans la réflexion.</p> <p>Au vote, par une large majorité, décision est prise de poursuivre le dossier.</p>	Accepté
----	--	---	---------



7.	<b>Divers</b>	A la suite de la démission de Monsieur Pierre Clavel, Conseiller communal de Basse-Allaine, du Comité de pilotage de la Cyberadministration, le comité a reçu trois candidatures, soit celles de Messieurs Claude-Alain Chapatte, Conseiller communal de Val Terbi, Gabriel Chappuis, Maire de Develier et Lionel Maitre, Maire de Boncourt. Soucieux d'assurer un bon équilibre entre les districts, nous avons retenu la candidature de Monsieur Lionel Maitre.	A discuter
		En ce qui concerne la Commission des sites et des paysages, le Service du développement territorial nous a fait part de la démission de Mme Mélanie Brulhart. Afin que le Gouvernement puisse nommer un nouveau membre, il nous a été demandé de proposer une ou plusieurs candidatures. Avec satisfaction, le comité en a reçu 5, dont celles de Madame Catherine Erba, conseillère communale de Saignelégier, M. Ismaël Vuillaume, conseiller communal à Haute-Ajoie, M. François Minger, Maire de Courtedoux, Monsieur Benoît Bleyaert, maire de Coeuve ainsi que Monsieur Daniel Egloff, maire de Burnevésin. Les candidatures ont été transmises au Canton.	
		Par voie d'arrêté, le Département de la Formation de la Culture et des Sports a fixé de nouvelles indemnités de repas versées aux parents d'élèves de l'école obligatoire pour une entrée en vigueur immédiate. Afin de permettre un délai mieux adapté aux communes pour expliquer cette décision aux personnes concernées, le Département a accepté la requête du comité de l'AJC de reporter l'entrée en vigueur de l'arrêté au 1 <sup>er</sup> août 2020.	
		<p>Hubert Frainier, maire de Pleigne : M. le Délégué aux communes a envoyé une directive aux communes demandant de supprimer le nom des intervenants lors d'assemblées communales dans les PV mis en ligne pour une question de protection des données, ce qui impliquera aux secrétaires d'assemblée d'effectuer deux PV.</p> <p>Christophe Riat explique qu'effectivement l'opinion d'un citoyen peut être considéré comme une donnée sensible et qu'il s'agira à l'avenir de supprimer les noms des intervenants lors de la mise en ligne de PV d'assemblée.</p>	

		<p>Silvio Mittempergher, maire de Châtillon : demande s'il y aura une nouvelle séance MCH2 pour les membres de commission des finances.</p> <p>Christophe Riat estime nécessaire une séance d'information nécessaire pour les élus membres de commission des finances.</p> <p>Silvestro Di Meo ayant œuvré dans le groupe de travail MCH2 demande de porter une réflexion pour laisser actif ce groupe et pouvoir participer à des études ponctuelles.</p> <p>L'idée est jugée bonne, l'AJECA pourrait formuler une proposition.</p>	
		<p>Vincent Hennin, maire de Montfaucon demande une information sur le droit d'emption sur les parcelles privées.</p>	

Séance levée à 22 h. 18

Glovelier, le 29 janvier 2020

La secrétaire du jour : Sabine Lachat